

Le communiqué du Conseil des ministres du mercredi 14 octobre 2015

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 14 octobre 2015 au Palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Macky SALL.

A l'entame de sa communication, le Président de la République renouvelle ses remerciements et félicitations aux syndicats d'enseignants, au Haut Conseil du Dialogue social, aux parents d'élèves, aux facilitateurs et médiateurs, avec qui il a eu un échange direct, constructif et responsable, le samedi 10 octobre 2015, au Palais de la République.

A ce titre, le Président de la République rappelle au Gouvernement la priorité majeure qu'il accorde à l'éducation, et son engagement à mobiliser tous les moyens requis, pour améliorer les performances du système éducatif, consolider les bases d'un dialogue social, inclusif et permanent, entre le Gouvernement et les syndicats d'enseignants, notamment.

Ainsi, pour améliorer les conditions d'exercice des enseignants, favoriser une année scolaire 2015-2016 sereine et consolider le système éducatif, le Président de la République a pris des mesures exceptionnelles à forte incidence budgétaire, d'ici à 2018.

Parmi celles-ci, il convient de consigner :

- la validation des années de vacation et l'alignement indiciaire. A cet effet, 20 milliards de FCFA seront mobilisés, avec un impact immédiat de 5 milliards en 2016 ; 8,8 milliards en 2017 et 2018 ; et 6,1 milliards pour la prise en charge intégrale des contributions au Fonds National de Retraite (FNR) ;

- la prise en charge par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan des actes issus de l'opération "coup de poing" ;
- l'annulation, à titre exceptionnel, des retenues opérées sur les salaires du mois d'avril 2015, non travaillé pour faits de grève ;
- la finalisation, dans les meilleurs délais, de l'étude sur le système de rémunération des agents de l'Etat et le partage des résultats ;
- la mise à disposition des parcelles réalisées dans le cadre des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), et l'orientation des jeunes enseignants vers les offres de logements sociaux dans les pôles urbains ;

Dans le souci de mettre les élèves dans de meilleures conditions d'étude, le Président de la République demande au Gouvernement d'intensifier le programme de réhabilitation et d'informatisation des établissements scolaires publics, et de veiller à l'éradication des abris provisoires sur toute l'étendue du territoire national, d'ici à 2020.

Par ailleurs, le Chef de l'Etat invite le Gouvernement à organiser, dans les meilleurs délais, les élections de représentativité syndicale dans le secteur de l'Education.

Le Président de la République demande également au Premier Ministre de mener, au-delà du personnel enseignant, une réflexion générale sur le système de retraite des agents de l'Etat, et de lui soumettre des propositions de réforme, avant fin mars 2016.

Au regard des efforts fort importants consentis par l'Etat pour pacifier définitivement le climat scolaire, le Chef de l'Etat engage le Premier Ministre, à piloter le processus de signature, avant fin décembre 2015, d'un pacte de stabilité sociale dans le secteur de l'Education.

Abordant la célébration, le 16 octobre, de la Journée mondiale de l'Alimentation, le Président de la République réitère son attachement soutenu à faire de la transformation locale de la production agricole nationale, un fondement stratégique de sa politique de promotion du "consommer local".

A cet égard, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de prendre les mesures requises pour assurer le développement du capital semencier national et la protection phytosanitaire des cultures.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication en évoquant son agenda diplomatique, le suivi de la coopération internationale et des partenariats.

Le Premier Ministre, après avoir félicité le Président de la République pour l'heureuse initiative de la rencontre avec la communauté éducative nationale, a rendu compte des activités qu'il a menées dans le cadre de la coordination de l'activité gouvernementale.

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent a fait le point sur l'état d'avancement des projets du PSE.

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait le point sur l'état d'approvisionnement en eau dans les villes et en milieu rural.

Le Ministre de l'Intégration Africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance a rendu compte des activités menées dans le cadre du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Oumar MAL, Commissaire divisionnaire de Classe exceptionnelle, matricule de solde n°383 693/B, est nommé Directeur général de la Police nationale au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, en remplacement de Madame Anna Sémou FAYE, appelée à d'autres fonctions
- Monsieur Amadou Tidiane FALL, Administrateur civil, matricule de solde n°624 547/Z, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement au Ministère des Sports, en remplacement de Monsieur El Hadji Baba Ngouye SAMBE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;
- Monsieur Cheikh Ahmed Tidiane SARR, Inspecteur principal de l'Education populaire, de la Jeunesse et des Sports de Classe exceptionnelle, matricule de solde n°510 638/K, est nommé Directeur des Infrastructures sportives au Ministère des Sports, en remplacement de Monsieur Fodé SYLLA, appelé à d'autres fonctions ;
- Monsieur Léopold Germain SENHOR, Professeur certifié d'Education physique et sportive, matricule de solde n°515 342/H, est nommé Directeur des Activités physiques et sportives au Ministère des Sports, en remplacement de Monsieur Cheikh Ahmed Tidiane SARR, appelé à d'autres fonctions ;
- Madame Marième Kane DIALLO, Sociologue, matricule de solde n°618 298/L, est nommée Directeur de la Formation et du Développement sportif au Ministère des Sports, en remplacement de Monsieur Alioune Diakhaté MBAYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Le Ministre auprès du Premier Ministre, Porte-parole du Gouvernement